



RÈGLEMENT DU JEU PHOTO **« LES FEMMES À L'HONNEUR »**

ARTICLE 1 – Organisation

La Ligue Centre-Val de Loire de Football, association sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé 13 rue Paul Langevin - 45063 ORLEANS (Ci-après la « Ligue »), organise un Jeu photo intitulé « Les Femmes à l'honneur » qui se déroulera du Jeudi 1^{er} mars 2018 au Lundi 19 mars 2018 (ci-après le « Jeu »), selon les modalités définies par le présent règlement.

ARTICLE 2 – Participation

2.1 - Personnes concernées

La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique, quel que soit son âge, résidant en France Métropolitaine et disposant d'un accès à Internet (ci-après le « Participant »).

Toutefois, la participation au Jeu n'est pas ouverte aux élus, bénévoles, membres du personnel de la Ligue et membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) ainsi qu'à ses partenaires (entreprises, Districts d'appartenance ou FFF) ou encore à toute personne physique et/ou morale ayant concouru, directement ou indirectement, à l'organisation du Jeu ou à sa promotion et aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

La Ligue attire l'attention sur le fait que toute personne mineure ne peut participer au Jeu qu'après avoir obtenu l'autorisation de ses parents ou de tout autre représentant légal. Toute action du Participant mineur, lors de la participation au Jeu ou en rapport avec l'entrée en possession des Lots éventuellement remportés, doivent être effectuées en présence et sous le contrôle des parents ou de tout autre représentant légal du mineur.

Le Participant autorise toute vérification concernant notamment son identité, son domicile ainsi que la régularité et/ou l'effectivité de sa participation au jeu.

2.2 – Modalités de participation

La Participation au jeu est ouverte du Jeudi 1^{er} mars 2018 au Lundi 19 mars 2018 à 12h00, et se fait exclusivement par courrier électronique à l'adresse suivante cgerbet@centre.fff.fr

Le Participant devra envoyer une photographie prise par ses soins mettant en scène une femme lors d'une rencontre de football ayant eu lieu les week-ends des 3-4 mars, 10-11 mars ou 17-18 mars 2018 (notamment lors du coup d'envoi d'une rencontre, lors

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

13, rue Paul Langevin – CS 10001 – 45063 ORLEANS CEDEX 2
tél : 02.38.69.73.00 - secretariat@centre.fff.fr - <http://foot-centre.fff.fr>
Affiliée à la Fédération Française de Football



d'une entrée avec les joueurs/joueuses ou encore lors d'un match durant lequel des filles peuvent être ramasseuses de balle).

Seules les photographies respectant cette thématique seront acceptées. Les photographies déjà publiées ne peuvent pas concourir.

Le Participant devra indiquer :

- en objet de son courrier électronique : Jeu « Les Femmes à l'honneur »,
- ses coordonnées complètes (Nom, Prénom, adresse postale et électronique et numéro de téléphone),
- le lieu où a été prise la photographie.

Chaque Participant ne pourra envoyer qu'une seule photographie, transmise au format JPG ou PNG.

La participation sera confirmée par courrier électronique au Participant.

Tout Participant garantit que la photographie qu'il soumet constitue une œuvre originale dont il est l'auteur, qu'elle ne porte pas atteinte au droit d'un tiers et qu'il fera son affaire de toute réclamation ou revendication introduite par un ou des tiers au titre du droit à l'image.

Si la photographie transmise représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le Participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre à la Ligue d'utiliser cette photographie.

La Ligue ne diffusera que les contributions qu'elle appréciera souverainement comme n'étant pas contraire aux Bonnes Mœurs et/ou à l'Ordre Public et/ou comme n'étant pas susceptible d'être contraire aux Bonnes Mœurs et/ou à l'Ordre Public ou de susciter une quelconque polémique et/ou d'être concernées par toute autre raison légitime de non diffusion.

ARTICLE 3 – Déroutement du Jeu

Les photographies admises seront publiées le 20 mars 2018 sur la page Facebook officielle de la Ligue, accessible à l'url suivante : <https://www.facebook.com/LCFofficiel/>

Suite à la publication des photos, les trois d'entre elles qui, aux dates et heures de clôture du jeu, auront reçu le plus de « j'aime » sur la page Facebook officielle de la Ligue seront récompensées. Les résultats officiels seront annoncés avant le 27 mars 2018.



Les Participants concernés seront informés par email de leur récompense au plus tard le 27 mars 2018 et un article leur sera dédié sur le site de la Ligue. En aucun cas, il ne sera adressé un message aux perdants, leur indiquant qu'ils n'ont pas gagné.

ARTICLE 4 – Lots à remporter

La répartition des lots est la suivante :

Lot du vainqueur :

- 5 places pour France / Nigeria, match international de l'équipe de France Féminine qui aura lieu le vendredi 6 avril 2018 au Mans

Lot de la 2^{ème} place :

- 3 places pour France / Nigeria, match international de l'équipe de France Féminine qui aura lieu le vendredi 6 avril 2018 au Mans

Lot de la 3^{ème} place :

- 2 places pour France / Nigeria, match international de l'équipe de France Féminine qui aura lieu le vendredi 6 avril 2018 au Mans

Ces Lots sont susceptibles d'être complétés, le cas échéant, à la discrétion de la Ligue.

ARTICLE 5 - Distribution des lots

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés sur la page du Jeu et sur le présent règlement. Aucun changement (de date, de prix...), pour quelle que raison que ce soit, ne pourra être demandé à Ligue.

Aucune contrepartie financière ou équivalent financier des lots ne pourra être demandée. Il est précisé que la Ligue ne fournira aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des prix prévus pour chaque Jeu concerné. Aucun changement de date ne sera accepté dans le cas où il y aurait une date pour l'utilisation des lots (exemple : places pour un événement sportif...). Le cas échéant, la date d'utilisation des lots sera communiquée lors de la délivrance des lots.

En tout état de cause, l'utilisation des lots se fera selon les modalités communiquées par la Ligue. Le (la) gagnant(e) sera contacté(e) directement par courrier électronique et/ou par téléphone par les services de la Ligue. Aucun message ne sera adressé aux perdant(e)s.

Les lots seront à venir récupérer au siège d'EDF à Orléans le jeudi 29 mars à 18h à l'occasion des tirages au sort des Coupes Régionales ou à défaut au siège social d'un des 6 Districts composant la Ligue.

À défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de son (leurs) gain(s) et de leurs coordonnées au plus tard 7 (sept) jours après la prise de contact par la Ligue, le silence du (de la) ou des gagnant((e)s) vaudra renonciation pure et simple de son (leurs) gain(s), lesquels seront automatiquement attribués à un(e) (des) gagnant((e)s) suppléant((e)s), à savoir à l'auteur de la photographie suivante ayant recueillie le plus de « J'aime », selon les modalités définies supra.

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

13, rue Paul Langevin – CS 10001 – 45063 ORLEANS CEDEX 2
tél : 02.38.69.73.00 - secretariat@centre.fff.fr - <http://foot-centre.fff.fr>
Affiliée à la Fédération Française de Football



ARTICLE 6 – Respect des règles

Préalablement à toute participation au Jeu, le Participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le Principe du Jeu. Le Participant accepte également l'arbitrage de la Ligue pour les cas prévus et non prévus.

Tout Participant s'interdit de mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

Toute violation du présent règlement manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de participer de façon irrégulière au présent Jeu (notamment de manière informatique) entraînera le rejet de l'intégralité de la demande de participation de son auteur et le privera également des lots qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 7 - Règlement

Le présent règlement est librement consultable sur le site de la Ligue.

Il pourra également être adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande écrite auprès de la Ligue.

ARTICLE 8 - Annulations / Modifications

La Ligue se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leurs valeurs pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du Jeu concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidat(e)s.

La Ligue se réserve également la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 9 – Promotion du Jeu et Données personnelles

Du seul fait de sa participation au Jeu, chaque gagnant autorise par avance la Ligue à utiliser son nom et son image pour toute opération de promotion liée au présent Jeu, dans la limite de 3 ans à compter de la date de clôture du Jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

13, rue Paul Langevin – CS 10001 – 45063 ORLEANS CEDEX 2
tél : 02.38.69.73.00 - secretariat@centre.fff.fr - <http://foot-centre.fff.fr>
Affiliée à la Fédération Française de Football



Par le fait de soumettre au Jeu une photographie, les Participants dont la contribution est retenue cèdent, à titre gracieux, aux Organismes, le droit de reproduire, de représenter, d'adapter et de communiquer au public la ou les photographies, dans le strict cadre de publications ou d'expositions directement liées au Jeu et ce pour une période maximale de 3 ans à compter de la date de publication des résultats du Jeu. Cette cession est consentie à titre gratuit.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout(e) participant(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le (la) concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de la Ligue.

Le Jeu n'est pas associé à Facebook, ni géré, approuvé ou sponsorisé par Facebook. Les informations communiquées par les Participants sont fournies à la Ligue et non à Facebook.

ARTICLE 10 - Responsabilités

La Ligue rappelle aux participant(e)s les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participant(e)s, sur la page Facebook de la Ligue.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement de courrier électronique. Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participant(e)s, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Ligue ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un(e) ou plusieurs participant(e)s ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux : (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) la liaison téléphonique ; (5) matériels ou logiciels ; (6) tous dysfonctionnements de logiciel ou de matériel ; (7) un cas de force majeure ; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

ARTICLE 10 - Fraudes

La Ligue pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant((e)s). Elle se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la (les) dotation(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

13, rue Paul Langevin – CS 10001 – 45063 ORLEANS CEDEX 2
tél : 02.38.69.73.00 - secretariat@centre.fff.fr - <http://foot-centre.fff.fr>
Affiliée à la Fédération Française de Football